

## CAP CPIP Exceptionnelle du 19/02/2019

Ce jour s'est tenue une CAP CPIP exceptionnelle avec à l'ordre du jour l'examen du règlement intérieur de la CAP et l'examen de la situation d'un CPIP (titularisation acceptée).

Interrogée par le SNEPAP-FSU en début de CAP, la Présidente a apporté les réponses suivantes :

- Sur la question de l'additif mobilité : **ce dernier devrait concerner une cinquantaine de postes et devrait intervenir au plus tard la semaine prochaine.** Les postes proposés le seront sur des résidences administratives classiques dont une trentaine en prévision de la création de délégués territoriaux de l'agence du TIG (DT). Ces 31 postes de DT seraient déjà fléchés par l'administration sur les RA correspondantes. Ils seront abondés par les postes proposés à l'additif de la CAP d'avril 2019. Les DT seront ensuite recrutés au sein des équipes. Ces postes ne seront pas profilés au niveau de la CAP, par contre aucune règle n'est à ce jour prévue pour la nomination du DT au sein des équipes...

**Les RP SNEPAP-FSU regrettent l'empressement de la création de l'agence du TIG. En effet, il n'y a absolument aucune visibilité sur les missions du DT, ni son rattachement administratif, ni sa compétence géographique ni sur les moyens déployés pour ses missions . Nous déplorons également l'absence de consultation du CTSPIP.**

- Sur la question du calendrier du tableau d'avancement classe exceptionnelle : la Présidente a indiqué que l'accès à cette grille ne se fera qu'en 2020 !

**Les RP SNEPAP-FSU constatent que les promesses tenues par les autres organisations syndicales n'engagent visiblement pas l'administration. Le grade de CPIP classe exceptionnelle restera donc vide jusqu'au printemps 2020 !**

Pour information la CAP d'avancement du mois de mai 2019 reclassera les CPIP promus à la suite de l'examen professionnel ainsi que ceux inscrits au tableau d'avancement 2019, au grade de CPIP première classe.

**LES RP SNEPAP-FSU appréhendent la CAP de mobilité du mois d'avril 2019 compte tenu des dysfonctionnements constatés du portail Harmonie dans la fiabilisation des parcours professionnels des agents. Les agents recevront leurs cotations courant mars 2019. Nous encourageons les collègues à vérifier leurs points et à faire remonter à l'administration toutes les erreurs constatées.**

**L'administration doit garantir au niveau local, régional et national la fiabilité des données des agents !**

Paris le 19/02/2019

Les RP